

refusent de faire instruire leurs enfants, de sept à quatorze ans, pendant au moins quatre mois de l'année scolaire.

30 D'établir, dans les townships, des Bureaux de Syndics d'école à l'instar de ceux qui existent dans les villes. Les deux premiers amendements proposés, si nous avons bien compris, furent agréés par tous les comtés à l'exception de deux. Le dernier fut approuvé par 27 et repoussé par 13. A part cela, le Conseil de Comté pour quatre comtés, qui siégeait alors, ayant manifesté le désir d'entendre le Surintendant, fut presqu'entièrement de son avis sur les suggestions faites par lui à la loi des écoles.

### Précautions Sanitaires.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs, des autorités scolaires dans les villes, des instituteurs et des parents sur le rapport suivant. Nous espérons bien que l'épidémie ne viendra pas s'abattre sur nos rivages; mais nous publions néanmoins ce rapport avec plaisir, d'autant plus qu'il présente un résumé de prescriptions hygiéniques qui, la plupart, devraient être suivies, même en temps ordinaire. On trouvera dans notre dernier journal anglais, sous le titre "Education," plusieurs articles ayant rapport au même sujet. Pour les écoles qu'il est impossible de placer dans les conditions hygiéniques voulues, et elles sont nombreuses, il est clair que la dernière recommandation du comité ne saurait s'appliquer, et qu'il vaudrait mieux les fermer.

Rapport d'un comité organisé pour prendre des précautions sanitaires dans les écoles, présenté à l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale McGill, et adopté.

Le comité nommé pour prendre en considération les précautions sanitaires à prendre dans les écoles, en vue de l'épidémie dont nous sommes menacés et en faire rapport, soumet le résultat suivant de ses recherches et de ses consultations, savoir :

I. Il est constaté, d'après plusieurs rapports médicaux, que les enfants sont bien moins sujets à cette maladie que les adultes; que s'il est douteux que la maladie se communique par le contact, il est certain que les enfants ne sont pas plus exposés à l'infection dans les écoles qu'en tout autre lieu, du moment qu'ils sont soumis à un règlement convenable; et que les attaques de choléra sont bien plus fréquentes de nuit que de jour.

II. Que si la cause principale de la maladie échappe à l'observation, il est cependant hors de doute que tout ce qui peut porter atteinte à la santé en tout temps, prédispose à la maladie et l'aggrave. Ce qui doit être l'objet d'une attention toute particulière dans les écoles et doit être évité avec soin, c'est :

1. L'affaiblissement produit par une trop longue réclusion; 2. La fatigue, soit dans l'école soit au jeu;

3. Les changements subits de température, comme le passage d'une grande chaleur au froid;

4. L'air impur qui résulte de la réunion d'un trop grand nombre de personnes, le défaut de ventilation et les mauvais égouts;

5. Le défaut de porter la plus grande attention à la propreté des maisons d'école.

III. Qu'un travail régulier du corps et de l'esprit, et la réunion des enfants dans des endroits bien aérés et salubres sont si loin d'aggraver l'épidémie, que ces circonstances doivent plutôt être considérées comme des mesures de précaution dans l'éventualité de la venue de ce fléau.

IV. Qu'à part la plus grande attention à apporter au bien-être du corps et à l'enjouement de l'esprit, des récréations et un repas suffisants, une bonne ventilation, un soin scrupuleux d'assurer la propreté, l'usage de l'eau potable la plus pure et l'emploi de désinfectants dans les écoles, observer une diète salutaire et bienfaisante et de porter des vêtements de laine en-dessous; — à part cela, disons-nous, il ne reste rien à recommander pour préserver nos enfants de l'épidémie.

En conformité avec les principes ci-haut exprimés, votre comité recommanderait :

I. Que toutes les maisons d'école, ainsi que leurs caves, leurs dépendances et leurs cours, soient parfaitement nettoyées et aérées; que l'on use largement de chaux et de désinfectants.

II. Que tous les égouts soient examinés, nettoyés et parfaitement réparés.

III. Que cet état de propreté soit maintenu pendant tout l'été et que l'on ait soin d'entretenir la ventilation et la sécheresse.

IV. Que les appareils de chauffage des écoles soient toujours prêts à être employés en temps froid ou humide et même en temps lourd et bas pour maintenir la circulation de l'air.

V. Que l'on prenne plus de précautions que d'habitude pour la propreté personnelle des enfants, qu'ils aient toujours à leur disposition de l'eau, du savon et des serviettes pour se laver.

VI. Qu'on leur donne à boire de l'eau récemment puisée et filtrée ou bien de l'eau qui a bouilli.

VII. Que les heures d'étude soient temporairement raccourcies, et ceci plutôt par des repos fréquents et prolongés qu'en fermant plus à bonne heure.

VIII. Que les dispositions soient prises de telle sorte que l'on évite tous les examens prolongés et fatigants après le commencement des grandes chaleurs, soit en les faisant partiellement ou en les faisant plus tôt que de coutume.

IX. Qu'un air d'occupation joyeuse et de récréation vienne rompre la routine des écoles, par l'enseignement du drill et de la gymnastique, par des leçons de choses, par des lectures et des conversations, la musique, le dessin et par toutes les branches d'étude les plus faciles, évitant les leçons fatigantes à domicile.

Si l'on observe toutes ces précautions, votre comité ne voit aucune raison de fermer les écoles plus tôt que d'habitude, à moins que les parents retirent leurs enfants de l'école, la mesure ne soit par là rendue nécessaire.

En concluant, votre comité suggérerait, comme sujet digne de votre considération, qu'il serait désirable, si nos craintes sont réalisées, que les autorités civiles, par des arrangements spéciaux, ouvrirent les écoles durant tout le temps des vacances, comme mesure sanitaire. Le tout respectueusement soumis.

### Visite de Lord Monk au Collège de Montréal.

Les directeurs du Séminaire de Montréal ont eu l'honneur de recevoir, le 16 avril dernier, la visite de Son Excellence le Gouverneur Général. Lord Monk avait bien voulu prendre l'initiative de cette visite pour exprimer, par sa présence et par ses paroles, l'appréciation qu'il fait des services rendus par cette puissante Institution, la plus ancienne de Montréal, et qui a pris une si large part dans les progrès de tout genre qui ont marqué l'histoire de notre pays.

Son Excellence est arrivée au Grand Séminaire, à la montagne, vers deux heures et demie. Elle était accompagnée de M. Godley, Secrétaire du Gouverneur; Lieut.-Col. Monk, A. D. C., Secrétaire Militaire; Lieut.-Col. Irvine, A. D. C. Prov.; Capt. Pemberton, A. D. C. Parmi les autres personnes présentes on remarquait encore Son Excellence le Commandant des Forces, accompagné du Lieut.-Col. Earle, du Capt. DeMontmorency et de Miss Michel; Major-Général Lindsay, accompagné du Capt. Healy, Major de Brigade, et M. Lindsay, A. D. C.; Hon. M. Cartier, Mme et Dlles Cartier; Hon. J. Rose, Mme et Mlle Rose; Hon. T. D. McGee; Mlles Irvine, M. et Mme Brydges, Mme et Mlles Cuvillier, Mlle. Symes, Dr. Schmidt, etc., etc.

Les illustres visiteurs furent reçus par M. Baile, Supérieur de la maison de St. Sulpice en Canada. Ils furent de suite conduits dans la grande salle de réception, précédée de la musiquo du Collège, remarquable par le nombre autant que par le talent des exécutants, et qui faisait entendre les airs nationaux. Tous les élèves du grand et du petit Séminaire étaient réunis dans la salle. Après les présentations à Son Excellence, des adresses lui furent présentées en quatre langues différentes par les élèves: on grec par M. Dubuc, en latin par M. Doherty, en français par M.